

Date de dépôt : 25 août 2021

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de M. Sylvain Thévoz : Rentrée scolaire 2021, un pas de plus vers le tout-numérique ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 2 juillet 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Si la Suisse romande était jusqu'à présent restée modérée dans l'investissement dans les technologies à visées éducatives en primaire, le DIP a annoncé en 2018 un plan d'actions pour le développement de l'enseignement de l'information, ainsi que d'une « véritable culture du numérique ». A l'orée de la rentrée de septembre 2021, il semble important d'avoir un état des lieux de la situation actuelle. En effet, probablement du fait du bouleversement du covid, il se développe une zone grise avec des pratiques qui ne semblent pas complètement réfléchies (tableau blanc interactif et tablettes distribuées) ou un glissement s'opère avec le risque d'un usage excessif. La période de crise liée au covid ayant conduit au confinement a certes justifié la distribution de tablettes, mais cette pratique s'est poursuivie en post-confinement, avec un risque d'une exposition accrue des élèves au numérique.

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions :

- ***Quelle est la pratique numérique dans les écoles actuellement ?***
- ***Est-ce que des tablettes sont utilisées dans des classes hormis dans les classes d'établissements pilotes ?***
- ***Des applications web de type « Lalilo » (application web construite avec et pour les professeur-e-s des écoles et leurs élèves permettant un suivi en classe et à la maison) sont-elles utilisées en classe ?***

- *Sur quelle justification pédagogique et sur quelles procédures ce déploiement numérique et les pratiques l'accompagnant ont-ils été initiés ?*
- *Alors que des spécialistes comme Serge Tisseron, psychiatre et docteur en psychologie, membre de l'académie des technologies, évoquent des dangers dans la relation entre les écrans, les objets connectés et les enfants, quelles sont les motivations pédagogiques pouvant justifier le déploiement numérique particulièrement au primaire ?*
- *Enfin, concernant l'éducation aux médias, le DIP a-t-il réellement prévu d'intégrer les problématiques environnementales, sociales et éthiques liées à l'usage du numérique (à l'école et au-dehors) dans le nouveau plan d'études prévu pour les écoles de Genève ?*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le programme numérique du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) vise à développer l'éducation au numérique et l'éducation par le numérique. Ses travaux se concentrent pour l'heure sur l'éducation au numérique – à savoir le déploiement des nouveaux plans d'études en éducation numérique pour l'enseignement obligatoire et l'enseignement secondaire II – et aborderont l'éducation par le numérique dans un second temps.

En ce qui concerne le sens et le contenu de l'éducation numérique, les membres du Grand Conseil peuvent consulter en ligne le Plan d'études romand en éducation numérique adopté par la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) le 18 mars 2021 : <https://www.plandetudes.ch/web/guest/en/cg/>.

Un état des lieux extensif des travaux genevois a par ailleurs été présenté dans le rapport divers du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme numérique à l'école (RD 1407)¹ déposé le 2 juin 2021 et renvoyé en commission de l'enseignement.

En outre, deux projets de loi d'investissements numériques seront déposés sous peu par le Conseil d'Etat. L'exposé des motifs contiendra toutes les précisions nécessaires sur la politique cantonale en matière de présence des outils numériques dans les classes.

¹ <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01407.pdf>.

Enfin, un bilan de la période COVID dans le domaine des outils numériques sera initié cet automne, en collaboration avec les partenaires sociaux et parentaux du département.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO